

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

1 - TAXE DE SEJOUR - TARIFS

(Rapporteur : M. OLIVE)

Il a été décidé une augmentation des tarifs de 2 % à compter du 1^{er} janvier 2005.

Les tarifs unitaires de la taxe de séjour seront fixés comme suit :

Hôtels de tourisme-résidences 4 étoiles et 4 étoiles luxe – Villas et meublés hors classe	1,18 €
Hôtel de tourisme-résidences 3 étoiles – Villas et meublés de 1 ^{ère} catégorie	1,00 €
Hôtel de tourisme-résidences 2 étoiles – Villas et meublés de 2 ^e catégorie	0,75 €
Hôtel de tourisme-résidences 1 étoile – Villas et meublés de 3 ^e catégorie	0,64 €
Hôtels et meublés non classés	0,39 €
Villages de vacances :	
. « Grand confort »	0,68 €
. « Confort »	0,58 €
Campings et caravanings	0,24 €

ADOpte À L'UNANIMITÉ

2 - ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES ECOLE EVARISTE GALOIS – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

(Rapporteur : Mme LASSERRE)

Cette association a assuré la gestion de la garderie périscolaire jusqu'en juin 2003. La Commune a repris ce service en régie directe.

Cependant, trois employées avaient été licenciées par l'association, en raison de cessation d'activité.

Il a été décidé d'octroyer à cette dernière une subvention exceptionnelle de 1 904,59 €, afin de lui permettre d'équilibrer ses comptes.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

3 - ASSOCIATION « LES CIGALES » - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

(Rapporteur : M. OLIVE)

Une subvention exceptionnelle de 2 500 € a été accordée à l'Association « Les Cigales » qui a entrepris la rénovation et l'aménagement de ses locaux.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

4 - « ROLLER HOCKEY COTE BASQUE » - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

(Rapporteur : M. CHASSERIAUD)

Suite aux excellents résultats sportifs, ce club a eu des coûts complémentaires imprévus.

Aussi, une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 € sera octroyée à ce club.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

5 - DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

(Rapporteur : M. ITHURBIDE)

L'exécution budgétaire entraîne la nécessité d'opérer certains virements de crédits par rapport aux prévisions pour tenir compte de la nature réelle des dépenses ainsi que du décalage de certaines opérations. Ces virements ne modifient pas l'équilibre budgétaire.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

6 - DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

(Rapporteur : M. DUFAU)

Conformément à la nomenclature M49, il y a lieu d'affecter l'actif et le passif du réseau d'eau potable dans le budget annexe eau potable, ces opérations figurant déjà au compte de bilan du Trésorier municipal.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

7 - OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME – SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

(Rapporteur : Mme de MENDITTE)

Une subvention complémentaire de 25 000 € sera accordée à l'Office Municipal de Tourisme, afin de participer aux frais engagés par l'Office Municipal de Tourisme lors de l'organisation d'une épreuve du championnat du monde de surf féminin.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

8 - OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME – DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS PROFESSIONNELS SUPPLEANTS

(Rapporteur : M. VILLENAVE, Maire)

Messieurs Jean-Louis PERRIN, Directeur général du Groupe SEGERIC et Stéphan COURREGES, Directeur du Golf de Chiberta, ont été désignés comme représentants professionnels suppléants au sein du Comité de direction de l'Office Municipal de Tourisme.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

9 - PLACE LAMOTHE – AMENAGEMENT

(Rapporteur : M. ITHURBIDE)

Dans la continuité du schéma d'aménagement des travaux de voirie réalisés en centre ville, depuis la Place de la Mairie, en direction de la route de Hausquette, l'aménagement de la Place Lamothé vise à permettre d'améliorer les conditions de circulation avec, en particulier, un espace réservé aux piétons et aux cyclistes.

A l'occasion de cet aménagement, une meilleure sécurité du groupe scolaire sera assurée et le fronton réhabilité pour permettre son utilisation en dehors des périodes scolaires.

Le coût de l'opération a été estimé à 1 700 000 € H.T..

VOTE

28 POUR

9 NE PARTICIPE PAS AU VOTE: MM. LAGARESTE – PAUL-DEJEAN – DAUBAGNA – ESPILONDO – Mmes MORDRELLE – BORDA – MM. BLANC – MONDORGE – Mme MAURY

1 ABSTENTION : M. LAMOURE

ADOpte

10 - AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA BARRE – MAITRISE D' ŒUVRE DU PARC DE LA ROULE

(Rapporteur : M. MORTALENA)

Ce parc, situé au Sud de la patinoire, sera réalisé en même temps que les espaces publics de l'ensemble du secteur de La Barre.

La Commune se charge des équipements spécifiques.

Un transfert de maîtrise d'œuvre de la C.A.B.A.B. est apporté au profit de la Commune.

VOTE

29 POUR

9 ABSTENTIONS : MM. LAGARESTE – PAUL-DEJEAN – DAUBAGNA – ESPILONDO – Mmes MORDRELLE – BORDA – MM. BLANC – MONDORGE – Mme MAURY

ADOPTE

11 - PREFABRIQUE OROK BAT – INSTALLATION

(Rapporteur : Mme CANTO)

L'Association « Anglet Olympique Rugby Club » est confrontée à un besoin réel de locaux complémentaires sur le site de Blancpignon.

Il a donc été décidé d'installer un bâtiment préfabriqué de 40 m² environ dans le prolongement des bâtiments existants.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

12 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

(Rapporteur : Mme DEQUEKER)

Comme chaque année, la Société LYONNAISE DES EAUX, fermière du réseau de distribution d'eau potable, a remis un rapport annuel technique et financier qui fait apparaître une augmentation du prix au m³ de 8,73 % pour l'année 2003. L'essentiel de cette augmentation est dû à l'imputation des charges liées à l'assainissement.

13 - LOGEMENT SOCIAL – RUE DE SALIS – VENTE DE TERRAIN ET SUBVENTION

(Rapporteur : Mme BOURRICAUD)

La Commune fixe à 180 000 € le prix de vente du terrain à l'Office H.L.M. et participe également aux travaux à hauteur de 43 000 €. 18 logements sont prévus sur le site et 5 commerces en rez-de-chaussée.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

14 - PASSATION D'UN MARCHE PUBLIC DE MOBILIER URBAIN

(Rapporteur : M. PONCINI)

Les contrats qui lient la Commune avec les sociétés de mobilier urbain arrivent à échéance à la fin de l'année 2004.

Une nouvelle consultation a donc été engagée pour permettre de renouveler le parc d'abribus et de panneaux supportant les plans et informations.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

15 - CODE DES MARCHES PUBLICS – MODALITES PRATIQUES

(Rapporteur : M. ITHURBIDE)

Après l'entrée en vigueur du décret du 7 janvier 2004 sur le nouveau Code des Marchés Publics, les procédures pratiques qui seront mises en œuvre par la Commune d'Anglet sont fixées dans une note de modalités pratiques.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

16 - RESSOURCES HUMAINES – EVOLUTION DU REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

(Rapporteur : M. MILLET-BARBÉ)

En application des nouvelles dispositions réglementaires et législatives, un nouveau régime indemnitaire est attribué au personnel communal.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

17 - RESSOURCES HUMAINES – ATTRIBUTION DE LOGEMENTS COMMUNAUX POUR NECESSITE DE SERVICE

(Rapporteur : Mme GENSSE-OUSTALET)

Il s'agit de la régularisation des situations existantes pour les concierges des bâtiments communaux.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

18 - RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EMPLOIS

(Rapporteur : M. MILLET-BARBÉ)

Suite à la réussite à concours de certains agents municipaux et afin d'intégrer dans la Fonction Publique Territoriale des agents non titulaires, le tableau des emplois a été modifié.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

[FIN DE SEANCE]

Séance levée à 21h00.

Le Maire, Robert VILLENAVE.

Le présent document ne constitue qu'un récapitulatif des décisions prises par l'Assemblée Municipale. Le procès-verbal exhaustif est tenu à la disposition de tout administré au Cabinet du Maire, dès qu'il aura été dactylographié.

PRESENTS	Président : M. VILLENAVE, Maire, Président Adjoints : Mme de MENDITTE, MM. MORTALENA, VEUNAC, GIMENEZ, CHASSERIAUD, Mmes BOURRICAUD, GENSSE-OUSTALET, MM. ITHURBIDE, PONCINI, OLIVE Conseillers Municipaux : MM. CAMBLONG, DUFAU, MILLET-BARBE, Mmes CANTO, LAMOTHE, DUPACQ-BAULON, TURCAT, M. MENDIBOURE, Mme DEQUEKER, MM. BOURGUIGNON, BLEUZE, Mme LASSERRE, MM. DACOSTA, SUZANNE, LAGARESTE, PAUL-DEJEAN, DAUBAGNA, ESPILONDO, Mmes MORDRELLE, BORDA, M. MONDORGE, Mme MAURY, M. LAMOURE
EXCUSES	Mme de MENDITTE qui a donné procuration à M. VEUNAC (<i>présente à compter de la question n° 4</i>) Mme BOURRICAUD qui a donné procuration à Mme DEQUEKER (<i>présente à compter de la question n° 5</i>) Mme POUEYLAUD qui a donné procuration à Mme GENSSE-OUSTALET M. LAMASSOURE qui a donné procuration à M. VILLENAVE, Maire Mme DARRASSE qui a donné procuration à M. DUFAU Mme TURCAT (<i>présente à compter de la question n° 12</i>) Mlle TAUZIAT qui a donné procuration à M. CHASSERIAUD M. BOURGUIGNON (<i>présent à compter de la question n° 7</i>) M. BLEUZE (<i>présent à compter de la question n° 7</i>) M. BLANC qui a donné procuration à M. ESPILONDO
SECRETAIRE	M. BLEUZE

[ABONNEMENT]

> Pour vous abonner aux autres services en ligne, [cliquez-ici](#). (Ce site respecte la loi Informatique et Libertés. Aucun usage des données personnelles de nos abonnés n'est effectué sans leur consentement préalable)

> Conformément à la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978, vous pouvez demander à être retiré de cette liste. Pour vous RETIRER, [cliquez-ici](#) et cliquer sur le bouton "se désabonner" de la liste de diffusion "Le compte-rendu des conseils municipaux".

(c) 2000 VILLE D'ANGLET

e-mail : webmestre@ville-anglet.fr

**[Mairie d'Anglet](#) - Rue Amédée Dufourg - 64600 Anglet - FRANCE
Téléphone : 33 (0) 559 583 530 - Télécopie : 33 (0) 559 583 532**